



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

11 | 1999

Typologie des langues, universaux linguistiques

Les catégories et l'expression de la « possession », liaison avec le « genre » et le « nombre »

Mireille Piot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/946>

DOI : 10.4000/linx.946

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1999

Pagination : 217-234

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Mireille Piot, « Les catégories et l'expression de la « possession », liaison avec le « genre » et le « nombre » », *Linx* [En ligne], 11 | 1999, mis en ligne le 03 juillet 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/946> ; DOI : 10.4000/linx.946

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Les catégories et l'expression de la « possession », liaison avec le « genre » et le « nombre »

Mireille Piot

- 1 Loin de prétendre à une typologie¹ rendant compte de l'ensemble des phénomènes couverts par l'appellation de « possession »², le but de cette étude est d'observer ceux des phénomènes en question qui présentent une corrélation éventuelle avec ces autres catégories qui leur sont fréquemment associées comme le « genre » et le « nombre ». En effet, l'observation systématique des phénomènes que nous avons choisi de mener dans une vingtaine de langues³ amène à considérer que la répartition de ces marques, ou leur absence, peut évoluer considérablement d'une langue à l'autre et à l'intérieur d'une même langue dans des situations différentes, allant jusqu'à la disparition de ces marques en certains cas ; ainsi, l'on ne peut faire abstraction de la corrélation entre « possession », « genre » et « nombre » si l'on s'intéresse au passage d'une langue à une autre à cause des disparités constatées. Une telle étude se révèle nécessaire à une description précise des phénomènes en jeu et aux applications qui pourraient en découler (notamment dans le cadre des industries de la langue).
- 2 Dans la mesure où nous observerons les liens entre ces différentes notions nous excluons les cas de constructions à pronoms ou à clitiques datifs décrites comme « datifs possessifs »⁴ dans la mesure où ce type de pronoms ou d'affixes est non-marqué en genre dans les langues que nous avons considérées.
- 3 Les constructions « possessives » auxquelles nous nous sommes limitée sont les constructions nominales génitives/datives ou leurs équivalents qui peuvent donner lieu dans un certain nombre de langues à la formation de morphèmes « possessifs » spécifiques, fonctionnant notamment comme déterminants. Nous avons cependant exclu de cette étude la prise en compte de morphèmes à fonction strictement pronominale, du type (*le mien*), dans la mesure où cette spécificité est limitée à quelques rares langues (dont l'anglais et le français⁵), la plupart des langues⁶ n'opérant aucune distinction formelle entre forme fonctionnant comme déterminant ou comme pronom « possessif ».

seule la présence ou l'absence d'un substantif-tête permettant d'observer la différence de fonctions pour un même item, par exemple entre : *Filia matrem suam amat* / *Filia suam amat*⁷ où l'absence de *matrem* dans le second cas implique une fonction pro-nominale pour *suum* (versus déterminant pour le premier exemple).

- 4 Notre choix de langues a été relativement arbitraire dans la mesure où nous nous sommes au départ appuyée sur les langues dont nous avons une connaissance personnelle tout en élargissant notre corpus à d'autres, décrites par des études linguistiques, qui présentent d'autres possibilités de constructions permettant ainsi de compléter l'éventail des possibilités d'expression de la « possession » de manière à être suffisamment représentatif. Cependant, il est certain que notre corpus comporte relativement peu de langues empruntant le procédé de simple juxtaposition (que nous décrirons en suivant : C) alors que ce procédé est souvent le seul utilisé pour un nombre non négligeable de langues à travers le monde ; mais pour notre propos ce procédé syntaxique se révèle de peu d'intérêt puisque la plupart de ces langues ne présentent aucune variation morphologique en « genre » ou en « nombre ».

1. Les marques de la « possession »

- 5 Dans les phénomènes que nous étudions sont mises ainsi en relation la construction génitive standard : *la maison de la femme* et les séquences « possessives » du type : *la maison de/à elle* (non-observée en français) et *sa maison* qui correspondent aux deux schémas morpho-syntaxiques principaux où le N-tête de la construction « possessive » apparaît corrélé à la présence soit d'un morphème de « personne »⁸ (grammaticale, désignée par le symbole *Pers*) soit à un morphème spécifique (désigné désormais par le symbole *Poss*).
- 6 A cet égard est remarquable le cas du nahuatl (l'une des langues de notre étude) qui fait apparaître comme unique moyen d'expression de la construction génitive standard l'insertion d'un affixe « possessif » adjoint au substantif-tête⁹, e.g. :

<i>In</i>	<i>i- kal</i>	<i>(in)</i>	<i>siwatl</i>	/	<i>in</i>	<i>siwatl</i>	<i>(in)</i>	<i>i- kal</i>
Ddéf	Poss3-maison	(Ddéf)	femme	/	Ddéf	femme	(Ddéf)	Poss3 - maison
la maison de la femme = sa maison (à la femme)								

- 7 (l'ordre des groupes nominaux entre eux étant indifférent dans cette langue, quelle que soit leur fonction), en sorte que pour signifier *la maison de la femme* est réalisée une séquence du type de :
- la sa-maison (la) femme ou la femme (la) sa-maison.*
- 8 Schématiquement, on peut considérer que la « possession » peut généralement s'exprimer par le biais de quatre types de relations entre le substantif-tête (« possesseur ») et le substantif « possédé » :
- 9 A) l'emploi de constructions génitives (affixales ou associées à un relateur : *Rel*) affectant le représentant du substantif « possédé » (*Pers*, ou *Ddém* : déterminant

démonstratif) pour toutes les valeurs de 1 à 6, ou pour certaines valeurs seulement (par exemple : 3 et 6),

- 10 B) l'emploi d'un morphème spécifique (associé ou non à un déterminant défini) que nous désignerons désormais comme *Poss* auprès du substantif-tête (pour toutes les valeurs ou seulement certaines d'entre elles),
- 11 C) une simple juxtaposition au substantif-tête d'un morphème spécificateur (sans relateur ni affixe),
- 12 D) la présence seule du substantif-tête (sans aucune adjonction de marques spécifiant la relation avec un « possédé »))
- 13 Nous présentons d'abord un tableau correspondant à ce schéma général dans lequel sont réparties la vingtaine de langues étudiées dont la description des différentes constructions est exemplifiée et détaillée dans les lignes qui suivent.

Tableau des langues et répartition des marques de « possession »

A- Constructions génitivales :		B- Poss N :	
1	2	1	2
<i>Pers-Gén/Rel N</i>	<i>Dém-Gén N</i>	<i>Poss N</i>	<i>Déf Poss</i>
toutes valeurs	valeur 3 ou 6	toutes valeurs	toutes Valeurs
chinois	latin	pol.(Réfl.ou non)	italien
turc	géorgien	français	portugais
Grec mod.	polonais	prov.mod.	nahuatl
Choctaw	grec ancien	nahuatl	anc.prov.toniq
Grec anc. (Pers.Réfl.)			
		Partielt	Partielt
		Géorg.(1,2,4,5)	grec anc.(1,2,4,5)
		grec anc. (1,2,4,5)	somali (formes longues)
		polon. (1,2,4,5)	
		somali (form.courtes)	
		n-toniq. : esp., anc.prov.	
		toniq. : anc.prov.	
		Nparenté : ital., port.	
C-Juxtaposition :		D-N-tête seul sans Poss ni Pers:	
1	2	1	2
<i>Pers-N</i>	<i>N-Poss</i>	<i>N</i>	<i>Déf N</i>
Toutes val.	Nparenté	Nparenté et	Pers1 (=N0)
quechua	géorgien	berbère	grec anc.
berbère	somali (inalién.)		
dioula (inalién.)			
hébreu mod.			

- 14 A - Nous avons scindé le premier cas, parmi les séquences «possessives», rassemblé sous la dénomination de **constructions génitivales** en deux sous-classes selon que la construction nominale comprend :
- 15 soit **1**) un affixe de « personne »¹⁰ (grammaticale) à cas datif / génitif ou (selon le type de langues : affixales ou non) avec présence d'un morphème de relation (désigné désormais par le terme de « relateur » ou le symbole *Rel-*), i.e. de structure *Pers - (Gén- / Rel) N-tête*, correspondant par exemple à :

chinois :	wo	de	shu	dioula ¹¹ (aliénables) :	à	tà	fani
	Pers1	Rel	livre		Pers3	Rel	pagne

	moi de livre		lui de pagne
	'mon livre'		'son pagne'

turc :	(<i>ben-im</i>)	<i>shapka</i>	- <i>m</i>
	(Pers1-gén)	chapeau	- Pers1
	moi-gén	chapeau-moi	
	'mon chapeau'		

16 Pour ces langues (auxquelles il faut adjoindre entre autres le grec moderne, le choctaw, etc.) cette construction se retrouve pour toutes les valeurs de 1 à 6 et il s'agit de langues où les substantifs sont généralement non - marqués en genre.

17 Pour d'autres langues, cette construction n'existe que partiellement ; elle est par exemple limitée aux valeurs 4 (exclusive), 5 et 6 en quechua :

noqay - kuna - pa wasi - y
 Pers4- Plur - Gén maison-Pers4
 nous-Plur - gén maison- nous
 ' nos maisons'

18 soit **2**) un anaphorique (désigné par *Ddém*) à cas datif/génitif correspondant à la structure *Ddém (Gén/Dat) N-tête* qui est limitée aux valeurs 3 et 6,

19 pour certaines langues de manière générale, e.g. :

géorgien : (*i*) *m- is i kalak - i / a- m- is- i-mama*
 Gén(dat)- Ddém - Agr ville - Nom / Gén(dat) - Ddém - Agr père
 ' sa / leur ville' / ' son / leur père'

20 Pour d'autres langues, lorsque *Ddém* est référent à une autre entité que le sujet de la phrase, e.g. :

pol. : *bierzesz jego kapelus z etaussilat : ejus librum (legit)*
 prendre-Pers2 Ddém-Gén chapeau Ddém-Gén livre (lire-Pers3)
 'tu prends son chapeau (de lui)' 'il₁ lit son₁ livre (de quelqu'un d'autre)'

21 **B** - Le second cas, parmi les séquences « possessives », correspond à une construction où le substantif-tête (« possédé ») est corrélé à un mot ou morphème spécifique dénommé « possessif » (désigné désormais par le symbole *Poss*) accompagné ou non d'un déterminant, i.e. de structure : **(Dét) Poss N-tête**. Il s'agit généralement de langues dont les substantifs sont marqués en genre (à l'exception du nahuatl, de l'anglais et du géorgien dans celles que nous avons étudiées) et *Poss* est alors marqué en genre comme le *N-tête*.

22 Nous avons subdivisé aussi ce second cas en deux sous-classes selon qu'il y ait absence ou non d'un déterminant (défini ou démonstratif) auprès de *Poss*, ce qui correspond :

23 - 1) à la structure *Poss (-) N*, e.g. pour toutes les valeurs :

lat : *suum librum (legit)*
 Poss3M livre (lire3pers)

pol. : *bierzesz kapelusz [two'j / swo'j]*
 prendre-Pers2 chapeau [Poss2 / Réfl]
 'tu prends ton chapeau'

nahuatl : *no - kal*
 Poss1 - maison
 'ma maison'

24 Dans d'autres langues, cette construction apparaît limitée à des cas particuliers :

25 Soit à certaines personnes, e.g. (le cas des Pers 1,2,4,5 du géorgien) :

tkven-i	kalak-i ;
Poss5 -Agr	ville- Nom
'votre ville'	

26 soit au cas de certaines formes :

27 - e.g. courtes (Vs. longues) dans le cas du somali (aliénables ou non) : formes observées à la forme absolue ou au nominatif

<i>fâr -</i>	<i>tay'</i>
doigt -	Poss1F ;

28 - e.g. non - toniques :

anc.prov./occit. : *mos cavals/ sa cort* ; esp : *mi libro /mi casa*
 'mon cheval / sa cour' 'mon libre / ma maison'

ou toniques : anc.prov./occit. : *mi(eu)s cavals/mi(eu)a paraula*
 'mon cheval / ma parole'

ou encore avec des N de parenté : ital., port. : *mio padre / meu pai* ;
 'mon père'

29 - 2) à la structure *Déf Poss N*, pour toutes les valeurs et pour le cas général e.g. en :

ital :	<i>la</i>	<i>mia</i>	<i>casa.</i>	port. :	<i>o</i>	<i>seu</i>	<i>amigo</i>
	DdéfF	Poss1F	maison		DdéfM	Poss3M	ami
	la	ma	maison		le	son	ami
	'	ma	maison'		'	son	ami'

swahili (classe 1) : *wana* - *wangu* - *wale* - *wamefuka*
 Pl-enfant - Pl-Poss1 - Pl-Ddém - Pl-mourir
 'mes enfants sont morts'

30 Mais pour d'autres langues cette construction intervient e.g. :

31 a) dans le contexte de formes toniques, pour les langues suivantes :

anc. prov./occit. :	<i>lo mieus cavals</i> / <i>la soa cort</i>	esp. :	<i>el libro mio</i> / <i>a casa mia</i>
	le mon cheval / la ma cour		le livre mien / la maison mienne
	'mon cheval / sa cour'		'mon livre / ma maison'

32 b) dans un contexte de formes longues, pour d'autres langues comme :

somali :	<i>dāl - kàyg - a</i>	nahuatl :	<i>in i-kal</i>
	pays - Poss1M - Ddéf		Ddéf Poss3-maison
	pays - mon - le		la - ma- maison
	'mon pays'		'sa maison'

33 A ces deux cas principaux s'ajoutent deux autres types de séquences « possessives » qui apparaissent représentées de façon minoritaire¹² dans notre éventail de langues considérées. Il s'agit ou d'un procédé de juxtaposition au N-tête d'un morphème spécifique, ou encore de l'emploi du N-tête seul (sans morphème spécifique).

34 C – Ainsi le troisième cas est celui d'une **juxtaposition** réalisée par affixation au N-tête soit d'un morphème de *Pers* (par perte de *Rel* : cas du dioula, ou non-casuel : cas du berbère et du quechua) soit de *Poss* (à droite du N, et non à gauche comme précédemment, pour les N de « parenté » du géorgien) ; nous avons donc ainsi :

choctaw :

sa - ppokni / *an - cokka* *sa - la^spa* / *an - la^spa*
 Pers1 - grand-mère / Pers1 - maison Pers1- avoir chaud / Pers1-percevoir chaleur
 moi - grand-mère / moi - maison moi -avoir chaud / moi- percevoir chaleur
 'ma grand-mère' / 'ma maison' 'j'ai chaud' / 'je perçois de la chaleur'

sa - yyi / *am - ofi* *si -acokma :ka* / *am -acokma :ka*]
 Pers1 - pied / Pers1 - chien Pers1 être bien / Pers1-se sentir bien
 moi - pied / moi - chien moi - être bien moi-se sentir bien
 'mon pied' / 'mon chien' 'je suis bien' 'je me sens bien'
 Ergatif (inalién.) Dat-attributif (alién.) Erg-(permanent) Dat -(temporaire).

2. Les marques de « genre »

- 38 Certaines des langues étudiées ici sont totalement non-marquées en genre, aussi bien pour les substantifs que pour les affixes de personnes (présents par ailleurs auprès des verbes) corrélés aux substantif-tête pour exprimer la « possession ». Tel est le cas par exemple du dioula, du quechua, du nahuatl, du géorgien, du turc et du choctaw, qui sont cependant marquées pour le nombre. La suite de cette étude concerne donc les autres langues mentionnées.
- 39 Les marques de « genre » observables dans l'expression de la « possession » peuvent référer soit au genre du « possesseur » soit au genre du « possédé », i.e. du N - tête.

A – Le « genre » du « possesseur »

- 40 Les langues concernées sont généralement celles qui apparaissent dans les constructions génitinales (cas A) où sont présents des morphèmes de personne ou des anaphoriques à cas génitif-datif ou à relateur, telles le berbère ou le chinois. L'anglais également, bien que ne relevant pas des mêmes constructions puisque cette langue figure au nombre de celles (cas B) où le N-tête est corrélé à *Poss*.
- 41 Toutes ces langues ont pour caractéristique d'être non-marquées en genre pour les substantifs alors qu'elles le sont pour les affixes de personne (grammaticale) que l'on retrouve auprès des verbes. Les distinctions de genre dans ces langues ne sont pas constantes : elles n'apparaissent généralement pas pour toutes les personnes, et les oppositions entre deux, trois genres (ou plus) dépendent de chaque langue concernée. On a ainsi :
- 42 trois genres (M=masculin, F=féminin, N=neutre) pour : l'anglais (*Poss3*) *his / her / its* (mais pas pour *Poss6* : *their*) [*house*], les morphèmes *Poss* étant corrélés formellement aux morphèmes *Pers* présents auprès des verbes ;
- 43 ou le chinois dont les *Pers3,6* sont marquées pour les trois genres dans l'écriture ;

deux genres (M, F) pour : le berbère (<i>Pers2,3,5,6</i>), e.g. :

<i>a - xame - eneceunte / eneceune</i>
--

maison - Pers6M / Pers6F.
maison -eux /-elles
'leur maison (à eux / à elles)'

- 44 Par ailleurs, certaines langues marquées en genre pour le N-tête dans le cas où celui-ci est associé à *Poss* (cas B), à *Pers* ou à un anaphorique, font apparaître, indépendamment du genre du N-tête, une différence dans les formes de ces morphèmes selon le genre du « possesseur ». Et ces différences de genre peuvent être marquées ou non-marquées en certains cas selon la différence de nombre du « possesseur ». Tel est le cas par exemple de langues comme :
- 45 le somali où *Poss3* (mais pas *Poss6* : où l'on a une forme unique *Kooda/kood*, non-marquée en genre) a une forme différente selon que le « possesseur » est F : *Kéeda/Kéed* ou M : *Kiisa/Kiis* (dans le cas des formes courtes comme des formes longues), outre les différentes distinctions en genre (M, F) corrélées au N-tête ;
- 46 le grec (ancien ou) moderne où *Pers3* (mais pas *Pers6*) fait apparaître une distinction quant au genre du « possesseur » ;
- 47 de même, l'hébreu fait apparaître des suffixations différentes pour *Pers2,3,5,6* selon que le « possesseur » est M ou F, et ces distinctions dans la suffixation (opérant donc pour les mêmes valeurs de nombre singulier ou pluriel de *Pers*) existent parallèlement à l'existence d'un genre (M, F) pour le N -tête ;
- 48 le polonais, dans le cas d'emploi d'un anaphorique indiquant que le « possesseur » est distinct du sujet de la phrase, fait apparaître une distinction de forme à deux genres pour la valeur 3, i.e. pour le singulier, (M, N) : *jego* / F : *jej* [*ojciec* = son père], alors que n'existe qu'une seule forme (sans distinction de genre) pour la valeur 6 : *ich* (i.e. le pluriel), et cela quel que soit par ailleurs le genre (M, F, N) du N - tête ;
- 49 enfin, le latin (également marqué en genre(M, F, N) pour le N-tête), connaît de même l'emploi d'un anaphorique associé au N-tête pour indiquer que le « possesseur » est différent du sujet de la phrase. En ce cas, l'anaphorique en question est non-marqué en genre pour le singulier (valeur 3) : *ejus*, alors que deux genres (au lieu de trois : M,F,N) apparaissent au pluriel (valeur 6) : *eorum* (M,N), *earum* (F) [*domus*] en corrélation avec le « possesseur ». C'est-à-dire que nous avons avec le latin la situation exactement inverse de celle rencontrée avec le polonais sur l'absence Vs la présence de marques de genre pour le singulier Vs le pluriel (c'est-à-dire le nombre) correspondant aux valeurs 3 ou 6.

B – Le « genre » du N – tête et ses marques pour Poss

- 50 Nous décrivons ici les distinctions marquées pour *Poss* avec le nombre « singulier » avant de nous attacher plus loin au rapport entre le « genre » et le nombre « pluriel ». Dans les deux cas il s'agit du « genre » du N-tête pour *Poss* qui emprunte ses marques à celui-ci. Et notons par rapport au cas précédent que ces distinctions de « genre » sont marquées ici pour toutes les valeurs (sauf cas très particulier que nous distinguerons alors).
- 51 Nous sommes amenée ici à distinguer quatre cas selon les distinctions et oppositions de genre (ou leur absence) dans les langues concernées.

- 52 Langues à deux genres (M,F) généralement pour le N-tête et donc pour *Poss* : le français, le provençal moderne, l'espagnol (formes toniques), le portugais, l'italien, l'ancien provençal-occitan, le latin, le somali, e.g.
- 53 On remarquera ici que le provençal moderne comme le français font apparaître une règle secondaire lorsque le N-tête est à initiale vocalique : alors la distinction M/F disparaît au profit d'une seule marque pour *Poss* qui ne présente plus qu'un seul genre (M), e.g. : *mon âme, mon éperon, moun amo, moun esperoun*, quel que soit le genre du N-tête (respectivement F et M dans nos exemples).
- 54 Langues à trois genres pour le N-tête : M, F, N et, également, pour *Poss* : tel est le cas du latin (lorsque *Poss* renvoie au sujet de la phrase) : e.g. *tuus / a / um* (*Poss*_{2M,F,N}) ; le grec ancien, e.g. : $\sigma\omicron\zeta / \sigma\eta / \sigma\upsilon\nu\epsilon\omicron\upsilon$ (*Poss*_{2M,F,N}) ; et le polonais pour toutes les marques qu'il s'agisse de *Poss* ou d'un Réfléchi, e.g. : *twoj / twoja / twoje* (*Poss*_{2M,F,N}), *swoj/swoja/swoje* (Réfl. : pour toutes les valeurs).
- 55 Langues à plusieurs genres pour le N-tête : le swahili (dont les marques de genre sont d'ailleurs répercutées sur l'ensemble de la phrase), Cf. l'exemple (donné en I-B-2 ci-dessus) :

(classe 1) : *wana* - *wangu* - *wale* - *wamefuka*
 Pl-enfant - Pl-Poss1 - Pl-Ddém - Pl-mourir
 ' mes enfants sont morts '

- 56 Absence de tout genre marqué sur *Poss*, i.e. une forme unique quel que soit le genre du N-tête qui est, lui, marqué en genre : tel est le cas des formes non-toniques de l'espagnol pour *Poss* =1,2,3,4,5,6. E.g. : *mi tierra / mi hermano* (= *Poss*₁) (contrairement aux formes toniques de l'espagnol :

<i>la tierra mia / el hermano mio</i> .

'ma terre' / 'mon frère'

C – Différents rapports entre « genre » et « nombre » pluriel pour *Poss* (avec le N-tête)

- 57 Nous observons, en effet, différents cas de figures lorsque le N-tête est lui-même au pluriel, par rapport à ce qui a été observé lorsque les différentes distinctions de genre étaient corrélées à la présence du nombre singulier pour le N-tête. On a ainsi :
- 58 soit la conservation des distinctions de genre avec présence du nombre pluriel. Tel est le cas de l'italien : (*le*) *mie gambe* Vs (*la*) *mia gamba*, du portugais : (*os*) *meus libros* Vs (*o*) *meu libro*, de l'ancien provençal-occitan : (*los*) *m(i)ei cavals* Vs (*lo*) *m(i)eus cavals*, des formes toniques de l'espagnol : (*esos*) *libros tuyos* Vs (*ese*) *libro tuyo*, et du swahili (comparer l'exemple ci-dessus toujours pour la classe 1 avec :

classe 1 avec : *mwana* - *wangu* - *yule* - *amefuka*
 enfant Poss1 Ddém Sg mourir
 ' ce mien enfant est mort '

- 59 soit une modification des distinctions de genre entre le singulier et le pluriel : la répartition des genres n'étant pas la même selon le nombre envisagé. Tel est le cas de *Poss* en polonais : où pour le nombre singulier l'on observe les trois genres suivants M, F, N, et donc les formes *Poss* = *moj / moja / moje* alors qu'avec le nombre pluriel il n'y a plus que deux marques de genres opposant *Mhum* = *moi* à *M-hum*, F, N = *moje* ou encore du Réfléchi du polonais (pour toutes les valeurs) au singulier : *swoj/swoja/swoje* (M, F, N), ;
- 60 soit encore la non-conservation des marques de genre observées au singulier qui disparaissent en présence de la marque du nombre pluriel : aboutissant à une forme unique pour *Poss* quel que soit le genre du N-tête. Le français : *mes terrains, mes jambes* (Vs *mon terrain, ma jambe*) et le provençal moderne : *mi tarren, mi cambo*¹⁵ (Vs *moun tarren, ma cambo*) sont de bons exemples de cette situation ;
- 61 soit au contraire la conservation des marques de genre sans distinction de nombre ; ce qui représente par exemple le cas du somali non-marqué pour *Poss* en ce qui concerne le nombre en présence du singulier ou du pluriel pour le N-tête, e.g. : *maxaabiis - tood -u ma baxsan* = prisonniers(s) – Poss6F –Nom Nég échapper-Acc ;
- 62 enfin, la présence d'une forme unique indifférenciée quel que soit le genre ou le nombre du N-tête, *Poss* apparaissant par exemple pour la valeur 6 en italien comme *loro* ou en ancien occitan-provençal¹⁶ comme *lor (lur)* en présence d'un N-tête masculin ou féminin, singulier ou pluriel.
- 63 Ce panorama des différenciations apportées (si l'on considère, outre le genre, le nombre) ne serait pas complet sans mentionner un phénomène qui intéresse certaines langues romanes (à l'inverse d'autres de la même famille), ainsi que le latin et le grec ancien : l'indistinction des marques qui correspondent aux valeurs 3 et 6 de *Poss*. L'on a ainsi pour la valeur 3 comme pour la valeur 6, par exemple :

Espagnol (non-tonique et tonique) : <i>su/ sus ; suyo(s), suya(s)</i> où <i>su</i> correspond à la fois à : <i>son/leur</i>
Provençal moderne : <i>soun, sa / si</i>
Portugais : <i>seu(s), seua(s)</i>
Latin : <i>suus, sua, suum, etc.</i>

- 64 Alors que l'on a des oppositions de forme pour *Poss* entre les valeurs 3 et 6 par exemple en ce qui concerne les langues romanes suivantes :

Français : (valeur 3) <i>son, sa, ses</i> Vs (valeur 6) <i>leur(s)</i>
Italien : (valeur 3) <i>suo, sua/ suoi, sue</i> Vs (valeur 6) <i>loro</i>

- 65 Pour résumer les observations concernant la répartition des marques de genre et/ou de nombre par rapport aux différentes langues de notre étude, nous dressons les tableaux suivants :

Marques de « genre » pour le « nombre » singulier

Genre du « possesseur »		Genre du N-tête			
Cas A	Cas B	Toutes valeurs			
-Pers/Poss	-Pers/Ddém/Poss	Poss			
		1	2	3	4
berbère(2,3,5,6M,F)	grec a-m (3M,F,N)	M,F	M,F,N	+	absence
chinois(3,6M,F,N)	latin (6 M,F,N)	français	latin	swahili	totale
anglais(3 M,F,N)	polon.(3M,N/F)	prov.mod	polon.	esp.(n-toniq)	
		esp.(toniq)	grec a.		
		portug.			
		Italien			
		anc.prov.-occ.			
		Latin			
		somali			

« Genre » et « nombre » pluriel (en accord avec le N-tête)

1	2	3	4	5
Conservation	Répart.différ.	nombre seul	Genre Ni	genre
Genre+nombre		pas de genre	Pas de nbre	Ni nombre
italien	polonais	français	somali	Valeur 6
portugais	Mh/M-h,F,N	prov.mod.		italien
anc.prov.-occ.		esp.(n-toniq.)		anc.prov.occ.
esp.(toniq.)				français(oral)
swahili				

Indistinction Vs. distinction des valeurs 3 et 6

Indistinction	Distinction
esp.(toniq. et n-toniques)	français
provençal mod.	italien
portugais	
latin	
grec ancien	

- 66 Pour conclure, si l'on compare le tableau des marques de la « possession » avec celui des marques de « genre » associé à nombre « singulier », les langues qui réalisent un marquage en fonction du genre du « possesseur » utilisent *Pers*, ou des anaphoriques (*Ddém*), ou plus marginalement *Poss* (anglais et grec ancien et moderne) pour exprimer la « possession » ; alors que celles qui empruntent au N-tête les marques de « genre » construisent celui-ci avec *Poss* (éventuellement associé au *Ddém*), ou alors, cas exceptionnel des formes non-toniques de l'espagnol, présentent une absence totale de marquage pour le « genre » de *Poss* alors que le N-tête associé est, lui, tout à fait marqué pour le « genre ».
- 67 En revanche, en présence du « nombre » pluriel, les marques de genre sur *Poss* connaissent, pour les mêmes langues, différents cas de figure, dont les trois suivants sont relativement les plus fréquents : conservation du « genre » avec addition du pluriel, ou

indication du seul « nombre » sans marquage en « genre », soit enfin : ni « genre » ni « nombre » pour la valeur 6 ; s'y ajoutent deux cas marginalement représentés dans notre étude : une répartition différente du marquage en « genre » en présence du « nombre pluriel » (cas du polonais), ou une indication de « genre » sans marquage pour le « nombre » (cas du somali).

- 68 Malgré l'échantillon restreint de langues envisagées dans notre étude, il apparaît donc que la situation observée est celle d'une grande complexité étant donné les paramètres en jeu. Il apparaît, de plus, situation bien connue des typologues, qu'il n'y a pas de comportement qui puisse correspondre uniformément à une famille de langues apparentées par l'histoire ou géographiquement. Parmi les langues romanes, par exemple, le cas de l'espagnol apparaît tout à fait inusité du point de vue des corrélations « possession »/ « genre » pour les personnes 3 et 6 dans le cas des formes non-toniques : une absence totale de marquage que l'on ne retrouve pas au niveau des morphèmes associés aux formes verbales ni des autres morphèmes associés aux substantifs. Le peu de comparaisons que nous avons effectuées auprès des morphèmes ou affixes associés aux formes verbales, parallèlement à cette étude, montre par comparaison une répartition souvent différente des marques de « genre », par rapport à celle que nous avons observée au cours de cette présentation. Il serait, en effet, intéressant de poursuivre dans cet autre domaine concernant la sphère « personnelle » pour confirmer ou infirmer les quelques observations que nous mentionnons ici.
- 69 Nous espérons avoir ainsi établi la nécessité d'une description linguistique précise mettant en jeu tous ces paramètres non-prédictibles mais bien connus des linguistes. En effet, une telle description s'impose si l'on veut rendre compte de l'état complet de la répartition des formes dans chacune des langues étudiées aussi bien que dans le passage pour comparaison d'une langue à une autre langue. De plus, elle s'impose aussi si l'on pense aux problèmes rencontrés lors de l'élaboration d'un système visant à une traduction assistée par ordinateur et aux autres applications à partir de descriptions linguistiques : par exemple en vue de la confection d'analyseurs morpho-syntaxiques performants sur des langues diverses : la machine ne permettant l'existence d'aucune imprécision.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMCZEWSKI, H. 1982. *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris : A. Colin.
- ALCINA J.-BLECUA J.-M. 1982. *Gramática española*. Barcelona : Ariel.
- ALEXANDRE, P. 1981. « Swahili et bulu » In : *Les Langues dans le monde*. Paris : éd. CNRS.
- ALLARD-FEUILLÂTRE, J. 1972. *Grammaire grecque*. Paris : Hachette.
- ANGLADE, J. 1965. *Grammaire de l'ancien-provençal, ou ancienne langue d'oc*. Paris : Klincksieck.
- BALLY, Ch. 1926. L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes. In *Festchrift Louis Gauchat* ; Franz Franhauser & Jud Jakob (eds).

- BOOKER, KM. 1982. *Comparative Muskogean : Aspects of Proto-Muskogean Verb Morphology*. Ann Arbor : UMI.
- CREISSELS, D. 1979. *Les constructions dites « possessives », étude de linguistique générale et de typologie linguistique*. Thèse d'Etat, Université Paris 4. Non-publiée.
- DUMESTRE, G.- Retord, G.L.A.. 1974. *Cours de dioula*. Université d'Abidjan.
- ERNOUT, A. 1972. *Syntaxe latine*. Paris : Hachette.
- FOGARASI, M.1983. *Grammatica italiana*. Roma : Bulzoni ed.
- GRAPPIN, HENRI. 1963. *Grammaire de la langue polonaise*. Paris : I.E.S.
- HAAS, M.R..1948,1977. Classificatory verbs in Muskogee. In *IJAL*, Vol.14.
- HEWITT, G.1996. *Georgian Grammar*. London : Routledge
- KOSCHWITZ, E. 1978. *Grammaire historique de la langue des félibres*. Raphaële-les-Arles : M.Petit.
- LAMIROY, B.-DELBEQUE, N. 1998. « The possessive dative in Romance and Germanic Languages », in : *The Dative*, Vol.2. *Theoretical and Contrastive Studies*, Van Belle W.-Langendonck (eds). Amsterdam, Philadelphia : J.Benjamins.
- LAUNAY, M. 1981. *Grammaire de l'aztèque*. Paris : L'Harmattan.
- LEWIS, G.L. 1967. *Turkish grammar*. Oxford : Clarendon Press
- MAMMERI, M. 1986. *Précis de grammaire berbère (kabyle)*..Paris : éd.Awal.
- MAUREL, J.-P. 1989. *Le syntagme nominal en latin : syntaxe et sémantique (les emplois du génitif chez Plaute et Térence)*. Thèse d'Etat, U.Strasbourg 2. Non-publiée.
- MIRAMBEL, A.1969. *Grammaire du grec moderne*. Paris : Klincksieck.
- MOK, Q.I.M. 1977. *Manuel pratique d'ancien provençal-occitan*. Muiderberg : Coutinho.
- ORWIN, M. 1995. *Coloquial Somali*. London : Routledge.
- PARIS, M.-C. 1981. *Problèmes de syntaxe et de sémantique en linguistique chinoise*. Paris : Collège de France.
- QUESADA F. 1976. *Gramatica quechua (Cajamarca-Canaris)*. Perú.
- SNOW Ch.T. 1973. « Equi-NP Deletion and Reflexivation in Quechua : Evidence for the Syntactic Structure of Complements ». *Winter LSA Meetings*.
- TEYSSIER, P. 1976. *Langue portugaise-Portugal-Brésil*. Paris : Klincksieck
- TUGGEE, D.H. 1981. *The Transitivity-Related Morphology of T. Nahuatl : an Exploration in Space Grammar*. Ann Arbor : U.M.I.
- WELMERS, Wm E. 1973. *African Language Structures*. Berkeley : University of California Press.
- XU DAN.1996. *Initiation à la syntaxe chinoise*. Paris : Langues et monde. L'asiathèque.
- ZRIBI-HERTZ, A. « Le système des possessifs en français standard », *Langue Française* (à paraître).

NOTES

1. De nombreuses thèses ont en effet été consacrées totalement ou partiellement au sujet, cf. e.g. Creissels D. (1979), Maurel J.-P (1989).
2. Au terme de « possession » souvent contestable et contesté pour ces phénomènes, et que nous avons conservé par pure convention, l'on pourrait substituer peut-être le terme d' « attribution » qui pourrait convenir à l'ensemble des phénomènes, d'inaliénabilité ou non, concernés par ces constructions fréquemment dénommées « génitatives » par ailleurs. L'accent mis sur le génitif ne se justifie pas davantage : génitif et datif « possessifs » coexistent souvent dans des constructions parallèles pour une même langue quand il n'y a pas indistinction et donc confusion entre ces marques pour d'autres langues dans l'expression de la même relation.
3. Cf. le tableau 1 représentant l'éventail des langues considérées et leur répartition quant aux marques de la « possession ».
4. Par exemple, pour le latin et le français le datif possessif pronominal du type : *est mihi liber / ce livre est à moi*, mais aussi les constructions à clitique datif (décrites et analysées pour quelques langues, entre autres, par Lamiroy B.-Delebecque N.1998) du type de : *Il me prend le bras*, liées, elles, à la catégorie « inaliénable ».
5. Cf. e.g. sur le français Zribi-Hertz A.(à paraître)
6. Parmi les langues que nous avons observées, tel est par exemple le cas du : latin, polonais, dioula, géorgien, grec ancien, swahili, portugais, espagnol, etc.
7. Là où justement le français diffère puisque l'on a deux formes différentes dans les exemples correspondants : *La fille aime sa mère / La fille aime la sienne*.
8. Celui qui apparaît auprès des verbes par ailleurs en vue de la même désignation. Nous associons à cet affixe *Pers* les valeurs 1,2,3,4,5,6 qui correspondent aux notions de « élocutif - allocutif - délocutif » singulier et pluriel employées ailleurs.
9. Le somali présente également une possibilité de structure similaire : *macàllin - ka bùug - giis - a* = enseignant-DdéfM livre- Poss3M-Ddéf = le livre de l'enseignant, mais cette structure ne représente que l'une, parmi plusieurs autres, des possibilités de constructions génitatives possibles dans cette langue.
10. Celui qui apparaît auprès des verbes, par ailleurs, en vue de la même désignation. Nous associons à cet affixe *Pers* les valeurs 1,2,3,4,5,6 qui correspondent aux notions de « élocutif - allocutif - délocutif » singulier et pluriel employées ailleurs.
11. Il s'agit du dioula véhiculaire, appartenant au groupe des langues mandingue, notamment parlé en Côte d'Ivoire.
12. Vraisemblablement non significatif du point de vue statistique par rapport à l'ensemble des langues.
13. Langue amérindienne du Nord, appartenant au groupe Muskogee.
14. Les inaliénables comprenant les N de parties du corps et/ou de parenté, i.e. le domaine de la « sphère personnelle » de Bally (1926).
15. Le provençal moderne est non-marqué en nombre pour les substantifs y compris à l'écrit : seuls les déterminants marquent les distinctions de nombre, et donc les oppositions singulier/pluriel dans cette langue ; situation qui prévaut également pour le français mais à l'oral seulement, l'écrit restant conventionnellement marqué par le *s* (ou les règles secondaires) du pluriel sur les substantifs.
16. Le français oral pourrait être adjoint à ces langues mais pas l'écrit qui fait apparaître une marque de pluriel pour *Poss* correspondant au nombre du N-tête.

AUTEUR

MIREILLE PIOT

Université Stendhal - Grenoble 3

J.E. « Traitement des Langues Naturelles et Linguistique Comparée »